



Contrat d'admission
CREA Ecole de création en communication SA (ci-après CREA)

Cycle certifiant en Stratégie Digitale - Genève
Session Mars - Mai 2019

I Identité et adresse privée (remplir en lettres majuscules SVP)

Form fields for personal information: Nom, Prénom, Adresse, NPA et ville, Mail, Date de naissance, Lieu d'origine, Etat civil, Tél., Mobile, Numéro AVS

Coordonnées professionnelles

Form fields for professional information: Entreprise, Rue, NPA et Ville, Mail, Tél., Mobile

() Copie de votre pièce d'identité à joindre

II Coordonnées bancaires complètes pour facturation (remplir en lettres majuscules SVP)

Titulaire du compte

Nom de l'établissement

IBAN

Clearing

Swift

III Formations antérieures

Nom de l'école	Titre du diplôme	Année(s) d'étude(s)	Diplôme obtenu	
			Oui	Non

() CV complet et copie de vos diplômes à joindre

IV Inscription

Je confirme mon inscription ferme à la session de mars à mai 2019 de la formation de l'école CREA pour un montant d'écolage total de ~~CHF 4'100.-~~ **CHF 3'800.- ***.

** Offre « Early Booking » valable pour toutes inscriptions jusqu'au 21 décembre 2018.*

Ne sont pas compris dans le montant de l'écolage :

- les frais d'inscription de CHF 100.- pour la constitution du dossier **

Option facultative offerte : l'accès à la plateforme Learning 7 avec le passage de la certification, valable 6 mois dès la 1ère connexion.

- Oui, je souhaite recevoir mes accès à la plateforme Learning 7.
- Non, je ne souhaite pas recevoir des accès à la plateforme Learning 7.

** Lors de l'inscription ferme, un montant de CHF 100.- sera perçu pour la constitution du dossier. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement. En revanche, si le candidat n'est pas retenu, cette finance d'inscription lui sera restituée. Le règlement est à effectuer sur le compte suivant :

Crédit Suisse, Genève / IBAN: CH30 0483 5175 2978 1100 1 / Clearing: 4835 / Swift: CRESCHZZ80A

Offre « Early Booking » : **Vendredi 21 décembre 2018, selon le montant de l'offre susmentionnée**

Début des cours : **22 mars 2019**

Fin des cours : **25 mai 2019**

Travail personnel de certificat : **Juin 2019**

IV Modalités de paiement

Je m'engage à verser le montant de CHF 3'800.- à CREA de la manière suivante :
Les échéances sont à respecter même pendant les périodes de stage ou de vacances.

Veuillez cocher la variante choisie :

- en 1 tranche pour un montant total de CHF 3'800.- au 28.02.2019
- en 3, selon le plan de paiement suivant pour un montant total de CHF 3'800.-

Versements	28.02	31.03	30.04	Total
2019	1'300.-	1'300.-	1'200.-	3'800.-

- selon une convention de plan de paiement spécifique à établir avec CREA pour un montant total de CHF 3'800.-, lequel fera partie intégrante du présent contrat.
La première échéance sera prélevée au 28.02.2019

Si la formation est co-financée par l'entreprise, les quotes-parts sont mentionnées ci-dessous.

Privé _____%

Entreprise _____%

Si la facture est à envoyer à l'entreprise : Indiquer l'adresse précise de facturation sur la page 1 du contrat d'admission sous « Coordonnées professionnelles », puis ajouter le cachet de l'entreprise et la signature de votre direction en page 6 du présent document.

Clauses de désistement :

En cas de désistement avant le 15.02.19, le montant de CHF 500.- est dû.

En cas de désistement pendant la période 16.02.19 au 21.03.19: 50% de l'écolage, soit CHF 1'900.- est dû.

En cas de désistement pendant la période 22.03.19 au 24.05.19: 100% de l'écolage, soit CHF 3'800.- est dû.

Important : La résiliation du présent contrat d'admission, par l'une des parties, doit être formellement portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée. L'information par courriel n'est pas admise ni valable.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, auquel l'étudiant s'engage par le présent contrat, et après le 3ème rappel en courrier recommandé, le solde total de l'écolage est automatiquement exigible sans délai. CREA se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échü par voie juridique sans autre avis préalable.

Résiliation

En cas de résiliation des rapports contractuels, l'étudiant reconnaît, par le présent contrat, devoir les montants mentionnés sous « clauses de désistement » pour chacune des périodes décrites et s'engage à procéder au règlement du solde qui sera dû, selon la période à laquelle interviendra la résiliation (selon les clauses de désistement rappelées ci-dessus). Le présent engagement vaut reconnaissance de dette pour les montants mentionnés sous « clauses de désistement ».

Clauses de résiliation pour force majeure

En cas de force majeure reconnue par l'école (« ... tombent sous la notion de force majeure les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible »). L'étudiant pourra résilier le contrat qui le lie à CREA et devra s'acquitter des montants d'écolage du semestre en cours.

V Documents à fournir pour le dossier de candidature

- le contrat d'admission dûment complété, daté et signé
- 1 lettre de motivation
- 1 curriculum vitae
- 1 copie des diplômes
- 1 justificatif du paiement de la finance d'inscription (CHF 100.-)
- 1 copie de votre pièce d'identité
- 1 copie de votre carte AVS (seulement si domicilié en Suisse)

L'inscription du candidat à CREA devient définitive après la validation du dossier par la Direction.

CREA se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la formation.

L'étudiant s'engage à respecter la réglementation en usage à CREA Genève.

En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève (siège de CREA) comme for juridique.

Par ma signature, j'accepte les conditions du contrat d'admission et du règlement d'admission « Cycle Certifiant en Stratégie Digitale – Genève » en annexe.

ETUDIANT

Lieu et date

Signature de l'étudiant(e)

.....

.....

Dans le cas où les factures sont à adresser à une tierce personne ou à une personne morale, cette dernière est tenue de signer également le contrat d'admission. Elle s'engage, en tant que co-débiteur solidaire au sens de l'art. 143 ss du Code des obligations, à payer les montants d'écologie échus.

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Ville.....

Lieu et date

Signature du co-débiteur

.....

.....

ENTREPRISE

Lieu et date

Signature de la direction de l'entreprise

.....

.....

Cachet et signature de l'entreprise :



CREA

Lieu et date

CREA Ecole de création en communication SA
René Engelmann
Directeur

.....

.....

Règlement d'admission « Cycle Certifiant en Stratégie Digitale – Genève »

Article 1 : Le participant peut obtenir le contrat d'admission soit sur le site internet de l'école ou lors d'un entretien individuel ou encore lors d'une séance d'information.

Article 2 : Le contrat d'admission et ses annexes sont à renvoyer selon la date prescrite pour garantir l'accès de la session visée. La participation est validée par le paiement de la finance d'inscription.

Article 3 : La décision est communiquée au candidat dans un délai de 20 jours ouvrables. *La décision est ferme et irrévocable.* En cas de refus, les frais d'inscription sont remboursés dans un délai de 3 semaines.

Article 4 : En cas d'annulation d'inscription par des étudiants admis, ceux-ci doivent impérativement le signaler par lettre recommandée à CREA et les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent.

Article 5 : Tous les cas litigieux sont gérés par le service juridique de CREA et aucun droit de recours n'est possible sur le processus d'admission.